



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-deuxième session

Vienne, 11-20 mars 2009

Points 11 à 13 et 15 de l'ordre du jour provisoire*

Ouverture du débat de haut niveau

Débat général

Tables rondes

Clôture du débat de haut niveau

Organisation du débat de haut niveau

Note du Secrétariat

I. Ouverture du débat de haut niveau

1. À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a recommandé à la Commission des stupéfiants de convoquer, selon les besoins, des segments de niveau ministériel de ses sessions, axés sur des thèmes particuliers relatifs au suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À sa quarante-troisième session, en 2000, la Commission a décidé de convoquer un débat ministériel en 2003 et 2008, ces deux années coïncidant avec la date fixée pour la réalisation des objectifs convenus par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

2. La Commission, dans sa résolution 50/12, a décidé d'organiser à sa cinquante-deuxième session, en 2009, un débat de haut niveau ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la place du débat ministériel de 2008, conformément à la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'accord auquel elle était parvenue à sa quarante-troisième session, afin de laisser plus de temps pour réaliser une évaluation globale objective, scientifique, équilibrée et transparente de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

* E/CN.7/2009/1.



3. Dans sa résolution 51/4, la Commission a décidé que deux jours seraient consacrés au débat de haut niveau devant se tenir à sa cinquante-deuxième session. Le programme de travail proposé pour le débat de haut niveau figure à l'annexe II. Les dispositions relatives à la participation au débat de haut niveau ont été approuvées lors d'une réunion intersessions de la Commission tenue le 29 septembre 2008.

II. Débat général

4. À sa cinquante et unième session, la Commission est convenue que le débat de haut niveau consisterait en un débat général et en une série de tables rondes organisées parallèlement. Le débat général serait consacré à l'examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par les États Membres dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale adoptée à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe), ainsi que des enjeux futurs.

Liste des orateurs

5. La liste des orateurs participant au débat général sera établie par tirage au sort le 20 février 2009 et publiée dans le journal.

Durée des interventions

6. Les orateurs sont priés de limiter la durée de leur déclaration à cinq minutes, afin de permettre aux représentants de tous les États Membres d'intervenir lors du débat de haut niveau, qui durera deux jours.

III. Tables rondes

7. À sa cinquante et unième session, la Commission a proposé d'organiser, parallèlement au débat général, des tables rondes sur les divers aspects abordés par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire. Les quatre thèmes qui ont été retenus sont les suivants:

a) Enjeux actuels et futurs; nouvelles tendances et nouvelles caractéristiques du problème de la drogue dans le monde et améliorations possibles à apporter au système d'évaluation;

b) Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue conformément au principe de la responsabilité partagée pour définir une approche intégrée, globale, équilibrée et viable dans la lutte contre les drogues dans les politiques nationales et internationales;

c) Réduction de la demande, traitement et politiques de prévention et pratiques en la matière; et

d) Lutte contre le trafic et l'offre illicites et développement alternatif.

8. Le format et l'organisation des tables rondes sont indiqués à l'annexe I.

9. En principe, chaque État Membre peut participer à une ou deux tables rondes, après consultation avec le président du groupe régional auquel il appartient et avec le président de la table ronde (ou de chacune des tables rondes) en question.

10. La répartition des sièges entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales pour les tables rondes sera décidée après le 20 février 2009, lorsque les délégations auront fait savoir à quelles tables rondes elles souhaitent participer.

IV. Adoption de la déclaration politique et d'autres déclarations

11. Dans sa résolution 51/4, la Commission a décidé qu'il conviendrait d'étudier et d'adopter, lors du débat de haut niveau, une déclaration politique et, le cas échéant, d'autres déclarations et mesures visant à renforcer la coopération internationale définissant, compte tenu des résultats de l'examen, les priorités futures et les domaines nécessitant de nouvelles mesures, ainsi que les objectifs et buts à fixer pour lutter contre le problème mondial de la drogue au-delà de 2009, et décidé également que ces décisions seraient présentées à l'Assemblée générale.

12. Un projet de déclaration politique et un projet de plan d'action, établis à l'initiative du Président de la Commission, ont été examinés par les États Membres entre le 3 novembre 2008 et le 27 janvier 2009. Au total, 33 consultations informelles à participation non limitée se sont tenues pour négocier les textes et d'autres réunions ont été prévues. Les deux projets seront présentés lors du débat de haut niveau.

V. Clôture du débat de haut niveau

13. Les États Membres adopteront la déclaration politique et le plan d'action, et les présidents des tables rondes présenteront les résultats de ces dernières.

Annexe I

Format et organisation des tables rondes devant se tenir pendant le débat de haut niveau

A. Participants

1. La participation aux tables rondes^a sera ouverte aux membres et aux observateurs suivants:

a) *Membres*: Personnes représentant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

b) *Observateurs*:

i) Personnes représentant les organismes du système des Nations Unies;

ii) Personnes représentant les organisations intergouvernementales;

iii) Personnes représentant les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

Nombre et répartition des participants

2. Le nombre maximum de participants est fixé à 51, dont au moins 35 représenteront les États Membres. Compte tenu du nombre des États Membres de l'ONU, le nombre des membres issus de chaque groupe régional prenant part à chaque table ronde sera en principe le suivant:

a) *Trente-cinq sièges au total attribués aux États Membres comme suit*:

i) Groupe des États d'Afrique: 9 États Membres;

ii) Groupe des États d'Asie: 9 États Membres;

iii) Groupe des États d'Europe orientale: 5 États Membres;

iv) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes: 6 États Membres;

v) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États: 6 États Membres;

b) *Dix sièges supplémentaires au maximum attribués aux États Membres*. Pour garantir la flexibilité, après consultation avec le président de chaque table ronde, un maximum de 10 sièges supplémentaires sera attribué aux ministres et aux chefs des délégations des États Membres, selon les besoins;

c) *Cinq sièges au minimum pour les observateurs*. Chaque table ronde pourra inclure au minimum cinq participants représentant des observateurs (organismes du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social). Le nombre d'observateurs pourra être porté jusqu'à 10 au cas où les États Membres ne demanderaient pas la totalité des sièges supplémentaires mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus. Les déclarations des observateurs seront

^a Les dispositions relatives à la participation au débat de haut niveau ont été approuvées lors d'une réunion intersessions de la Commission tenue le 29 septembre 2008.

réglementées par le président de chaque table ronde conformément aux réglementations pertinentes et à la pratique établie;

d) *Un siège pour le secrétariat.* L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui assumera les fonctions de secrétariat du débat de haut niveau, disposera d'un siège à chacune des tables rondes et aidera leur président respectif à en préparer les conclusions.

B. Autres dispositions concernant l'organisation

3. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres d'un groupe régional de même que les observateurs pourront participer à différentes tables rondes, après consultation avec les présidents des tables rondes en question.

4. Outre le siège attribué à chaque participant dans une table ronde, deux sièges supplémentaires, au deuxième rang, seront mis à la disposition de membres de sa délégation.

5. Les représentants de tous les États Membres intéressés pourront assister aux tables rondes et en suivre les débats.

6. Vingt-quatre sièges seront attribués à des observateurs d'organismes du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour qu'ils puissent assister au débat des tables rondes.

7. Le président de chacun des groupes régionaux communiquera au Président de la Commission des stupéfiants, avant le 30 janvier 2009, la liste des États de sa région qui participeront à chaque table ronde.

Annexe II

Programme de travail proposé pour le débat général et les tables rondes

Mercredi 11 mars 2009

9 h 30 Ouverture de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Débat de haut niveau

9 h 40 *Point 11.* Ouverture du débat de haut niveau

10 h 30-12 h 30 *Point 12.* Débat général

10 h 30-13 h 30

Point 13 a). Table ronde: Enjeux actuels et futurs; nouvelles tendances et nouvelles caractéristiques du problème de la drogue dans le monde et améliorations possibles à apporter au système d'évaluation

14 h 30-17 h 30 *Point 12.* Débat général (*suite*)

15 h 30-18 h 30

Point 13 b). Table ronde: Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue conformément au principe de la responsabilité partagée pour définir les bases d'une approche intégrée, globale, équilibrée et viable dans la lutte contre les drogues dans les politiques nationales et internationales

Jeudi 12 mars 2009

10 heures-13 heures *Point 12.* Débat général (*suite*)

9 h 30-12 h 30

Point 13 c). Table ronde: Réduction de la demande, traitement et politiques de prévention et pratiques en la matière

15 heures-17 heures *Point 12.* Débat général (*suite*)

14 h 30-17 h 30

Point 13 d). Table ronde: Lutte contre le trafic et l'offre illicites et développement alternatif

18 heures-19 heures *Points 14 et 15.* Résultats et clôture du débat de haut niveau